

QUESTIONNAIRE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Autres informations et questions les plus souvent posées

VERSION : 29-04-2024

PROPRIÉTAIRE : PERFORMANCE APPROVISIONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT FOURNISSEURS (PADF)



Table des matières

Thématique d'information	Page (cliquez pour accéder)	Questions abordées sous cette thématique
1. En savoir plus sur l'inscription à SafeContractor	P.3	1.1. Où et dans quel profil devrais-je m'enregistrer ? 1.2. Est-ce la même procédure d'inscription si mon entreprise a déjà un compte avec SafeContractor ? 1.3. À combien s'élèvent les frais d'abonnement à SafeContractor ? 1.4. Comment mes données personnelles sont-elles gérées dans SafeContractor ?
2. En savoir plus sur l'obtention d'un rapport SafeContractor valide	P.4	2.1. Qu'entend-on par rapport SafeContractor valide ? 2.2. Comment le pointage des questionnaires est-il calculé ? 2.3. Comment les pièces justificatives sont-elles évaluées par SafeContractor ? 2.4. Est-ce qu'il y a une note de passage lorsque le questionnaire est un critère d'admissibilité ? 2.5. Dans le cas d'une coentreprise , est-ce que chaque membre doit s'inscrire et déposer un questionnaire en vue d'obtenir une note ? 2.6. Le questionnaire doit-il être rempli uniquement par l'entreprise soumissionnaire ou doit-il également l'être par ses sous-traitants ? 2.7. Est-ce que le processus est différent si je suis travailleur ou travailleuse autonome ?
3. Que se passe-t-il si je ne transmets pas de rapport SafeContractor valide ?	P.5	3.1. Que se passe-t-il si je refuse de m'enregistrer et de transmettre le rapport d'évaluation de SafeContractor ? 3.2. Que se passe-t-il si je commence le processus mais n'obtiens pas de rapport valide avant la fin de l'appel au marché ?
4. Délais à prévoir, durée de validité, amélioration de la note	P.6	4.1. Combien de temps faut-il attendre avant que mon compte soit fonctionnel et pour que SafeContractor valide mes documents ? 4.2. Est-il possible d'obtenir un délai de 48 h en cas de problématique ? 4.3. Est-ce que je dois me conformer aux réponses données dans le questionnaire tout au long du contrat ? 4.4. Quelle est la durée de validité du rapport d'évaluation ? 4.5. Est-ce que je recevrai un avis lorsqu'un de mes documents arrivera à échéance ? 4.6. Est-ce possible d'améliorer ma note une fois qu'elle m'a été attribuée ? 4.7. Comment puis-je améliorer ma note en SST ou en DD ?
5. Avec qui communiquer en cas de problème ?	P.7	5.1. Quand et comment communiquer avec SafeContractor ? 5.2. Quand et comment communiquer avec Hydro-Québec ?

1. En savoir plus sur l'inscription à SafeContractor

1.1. Où et dans quel profil devrais-je m'enregistrer ?

Vous devez vous inscrire à partir du profil que vous avez créé dans l'Espace approvisionnement d'Hydro-Québec et indiquer le numéro d'entreprise du Québec correspondant à ce profil (NEQ). Consultez la section « Démarche à suivre » de la [page d'information fournisseur](#)

1.2. Est-ce la même procédure d'inscription si mon entreprise a déjà un compte avec SafeContractor ?

Oui la procédure est la même. Toutefois si vous n'êtes pas la personne enregistrée comme responsable du compte déjà existant chez SafeContractor, cette dernière devra envoyer un courriel à SafeContractor pour autoriser la création du nouveau compte.

1.3. À combien s'élèvent les frais d'abonnement à SafeContractor ?

Les frais d'abonnement annuels à SafeContractor varient entre 75 \$ et 630 \$ selon la taille de votre entreprise et selon si votre entreprise a déjà un abonnement SafeContractor ou non. Le montant exact vous sera communiqué par SafeContractor via l'envoi d'un courriel de confirmation de création de compte. La grille de coût en vigueur peut être consultée à la section « Démarche à suivre » de la [page d'information fournisseur](#)

1.4. Comment mes données personnelles sont-elles gérées dans SafeContractor ?

Vous pouvez consulter la politique de protection des données personnelles de SafeContractor (ce lien ouvrira une nouvelle fenêtre menant à l'extérieur du site d'Hydro-Québec).

2. En savoir plus sur l'obtention d'un rapport SafeContractor valide

2.1. Qu'entend-on par rapport SafeContractor valide ?

Pour être considéré valide, le rapport SafeContractor à joindre à votre proposition doit :

- a) porter la mention « pointage validé »
- b) faire apparaître la marque de statut « qualifié »
- c) avoir été validé avant la date de clôture de l'appel au marché ET mentionner une date d'expiration postérieure à cette date de clôture

2.2. Comment le pointage des questionnaires est-il calculé ?

Le pointage se calcule automatiquement en fonction des réponses entrées par le fournisseur selon une grille préalablement établie par Hydro-Québec. Toutefois celui-ci ne devient valide qu'après vérification des pièces justificatives par les agents SafeContractor

2.3. Comment les pièces justificatives sont-elles évaluées par SafeContractor ?

L'évaluation est objective et vise à éviter toute interprétation de données. Les critères de validation sont transparents et précisés sous les choix de réponse. L'évaluation par une tierce partie permet d'harmoniser l'évaluation des dossiers.

2.4. Est-ce qu'il y a une note de passage lorsque le questionnaire est un critère d'admissibilité ?

C'est actuellement le cas pour le questionnaire en SST dans certains marchés. Il est prévu, à moyen terme, d'intégrer les notes de passage dans d'autres marchés à risque élevé. Les fournisseurs ou fournisseuses seront prévenus en amont de ces changements.

2.5. Dans le cas d'une coentreprise, est-ce que chaque membre doit s'inscrire et déposer un questionnaire en vue d'obtenir une note ?

Si la **coentreprise est légalement constituée**, elle doit s'enregistrer à l'aide du profil utilisé dans l'Espace approvisionnement d'Hydro-Québec et sur la plateforme de SafeContractor pour obtenir une note en tant que coentreprise.

Si la **coentreprise n'est pas légalement constituée**, chaque membre doit se créer un profil sur la plateforme SafeContractor et indiquer sa note dans le système d'appel au marché.

2.6. Le questionnaire doit-il être rempli uniquement par l'entreprise soumissionnaire ou doit-il également l'être par ses sous-traitants ?

Le questionnaire doit être rempli uniquement par l'entreprise soumissionnaire.

2.7. Est-ce que le processus est différent si je suis travailleur ou travailleuse autonome ?

Le questionnaire est également requis pour les travailleurs et travailleuses autonomes.

3. En savoir plus sur l'inscription à SafeContractor

3.1. Que se passe-t-il si je refuse de m'enregistrer et de transmettre le rapport d'évaluation de SafeContractor ?

Si le questionnaire constitue un **critère de valorisation**, cela entraînera l'attribution d'une note de 0 % par Hydro-Québec pour les critères en SST ou DD, mais cela n'empêchera pas Hydro-Québec de poursuivre l'analyse de la proposition ou du dossier de qualification.

Si le questionnaire constitue un **critère d'admissibilité** : Si le fournisseur ou la fournisseuse ne joint pas de rapport validé ou de note validée par SafeContractor, sa proposition et son dossier de qualification ne seront pas conformes. Hydro-Québec ne pourra donc pas en poursuivre l'analyse.

Pour savoir si le questionnaire constitue un critère de valorisation ou d'admissibilité, il faut consulter les sections Renseignements et instructions aux intéressés à soumissionner dans le document de l'appel au marché ou Renseignements et instructions aux intéressés à se qualifier dans le document d'appel de qualification.

3.2. Que se passe-t-il si je commence le processus mais n'obtiens pas de rapport valide avant la fin de l'appel au marché ?

Le processus de complétion du questionnaire et de validation par SafeContractor doit être achevé pour obtenir un rapport valide. Transmettre un rapport non valide entraîne les mêmes conséquences que de ne pas transmettre de rapport (voir question précédente).

4. Délais à prévoir, durée de validité, amélioration de la note

4.1. Combien de temps faut-il attendre avant que mon compte soit fonctionnel et pour que SafeContractor valide mes documents ?

Les délais d'enregistrement de votre compte SafeContractor sont de 24 h après l'envoi de votre demande conforme.

Les délais de validation des pièces justificatives sont de 48h après soumission du dossier complet à SafeContractor. (Toute nouvelle validation de pièce justificative est sujette à un nouveau délai de 48 h)

4.2. Est-il possible d'obtenir un délai de 48 h en cas de problématique ?

Un délai de 48 h pourra être accordé si le fournisseur ou la fournisseuse déclare avoir obtenu un rapport valide avant la fin de l'appel au marché mais ne joint pas le document conforme à sa proposition. Il ou elle aura alors 48 h pour envoyer la preuve que son rapport SafeContractor était conforme à la date de clôture de l'appel au marché.

4.3. Est-ce que je dois me conformer aux réponses données dans le questionnaire tout au long du contrat ?

Une clause de maintien ajoutée au contrat précise que le fournisseur ou la fournisseuse doit respecter les réponses données dans le questionnaire. Hydro-Québec se réserve également le droit de vérifier la conformité aux réponses tout au long du contrat.

4.4. Quelle est la durée de validité du rapport d'évaluation ?

Le rapport a une durée de validité d'un an nonobstant toute date d'expiration apparaissant dans les documents joints à titre de preuves. Vous pouvez joindre le rapport d'évaluation tant que la note qui vous a été attribuée est valide.

4.5. Est-ce que je recevrai un avis lorsqu'un de mes documents arrivera à échéance ?

SafeContractor enverra un courriel de rappel lorsqu'un document arrivera à échéance. À la suite de ce courriel, vous devrez prendre les mesures nécessaires pour valider votre dossier.

4.6. Est-ce possible d'améliorer ma note une fois qu'elle m'a été attribuée ?

Une fois le processus d'appel au marché terminé, l'évaluation sera effectuée en fonction des notes validées jointes au dossier dans l'Espace approvisionnement. Vous pouvez cependant à tout moment modifier vos réponses aux questionnaires en SST et en DD afin d'améliorer vos notes et utiliser ces dernières lors des appels au marché suivants

4.7. Comment puis-je améliorer ma note en SST ou en DD ?

SafeContractor peut vous aider à vous préparer pour répondre aux questionnaires en SST ou en DD. Vous pouvez également consulter les critères de validation pour les pièces justificatives sur la plateforme ; ceux-ci pourraient vous aider à améliorer votre dossier en SST ou en DD.

5. Avec qui communiquer en cas de problème ?

5.1. Quand et comment communiquer avec SafeContractor ?

Le service à la clientèle de SafeContractor répond à toutes vos questions portant sur un **problème technique sur la plateforme** que ce soit pour **l'enregistrement, la préparation du questionnaire, la validation des réponses** (pièces justificatives requises, critères de validation), le **statut** de votre dossier, etc.

Vous pouvez communiquer avec SafeContractor par courriel (service.cognibox@alcumus.com), par téléphone (1-877-746-5653) ou par clavardage sur leur site Web.

5.2. Quand et comment communiquer avec Hydro-Québec ?

Si votre question concerne un **aspect précis** de l'intégration du questionnaire SST ou DD dans un **appel au marché en cours**, utilisez le **service de messagerie intégré de l'Espace approvisionnement** pour communiquer avec le **responsable de dossier**

Pour toute **autre question générale** sur le projet ou sur le **déploiement** des questionnaires contacter [l'équipe projet d'Hydro-Québec](#)